



Le mot du maire

Madame, Monsieur,

La commémoration du 8 mai 1945, nous a permis de renouer avec la convivialité. Après les défilés, la population a été invitée au traditionnel apéritif de l'amitié. Progressivement les associations ont aussi repris les festivités mais la prudence reste de rigueur.

La vie et le développement de notre commune sont étroitement liés à l'accroissement de la population, à l'activité économique mais aussi aux manifestations culturelles, sportives et festives. Nous remercions l'ensemble de la population de sa participation active au recensement de l'INSEE.

Antonin ANDRIEU, Claude LACUBE



Le travail des commissions

Le travail des commissions

Communication, Culture et Enfance-Jeunesse

La commission communication s'est réunie autour de l'**élaboration du bulletin municipal** et les outils de communication mis en place (site internet, panneau Pocket).

Nous signalons le **regain d'activités des associations**, leurs manifestations figurent sur l'agenda du site internet. Pensez à le consulter !

Les animations garantissent un retour de l'indispensable bien vivre ensemble !

La salle polyvalente jouxtant la bibliothèque municipale est **ouverte à tous les artistes locaux**...Peintres, sculpteurs, poètes sont les bienvenus. Il suffit de s'inscrire sur le tableau d'occupation de salle (accueil mairie).

Commission Vie sociale et solidarité

La commission vie sociale et solidarité a mis en place un **plan de fleurissement** et d'amélioration du cadre de vie des deux villages avec la participation de la pépinière départementale.

Courant mai, des jardinières ont embelli les rues et nous allons renouveler notre candidature au concours «Aude fleurie». Si vous le désirez, vous pouvez vous aussi participer à cet embellissement en fleurissant vos devants de porte et en vous inscrivant individuellement au concours !

Des nouvelles aires de jeux vont être réalisées au city stade de Montlaur et au lac de Pradelles en Val.

Commission Travaux

L'appartement au dessus de la Mairie est terminé et loué à une famille avec des enfants comme nous le souhaitons.



- Travaux d'assainissement pour l'appartement de la poste : pose d'une ventilation dans la buanderie et d'un drain côté bibliothèque.
- Les murs de clôture du hangar municipal à Montlaur crépis.
- Réparation des grilles des eaux pluviales de l'ancien chemin de Carcassonne à Montlaur et terrassement au chemin du château d'eau à Pradelles pour dévier les eaux de pluie vers le Tourel (50 m de tranchée de 1m/1m dans le rocher).



Une partie de l'aménagement de la salle annexe au foyer de Pradelles en Val est terminée.

Un grand remerciement aux 2 bénévoles de la commune qui ont participé aux travaux.

Commission développement durable



Le projet des cœurs et traversées de villages se poursuit. Nous sommes en phase d'études techniques en lien avec les services des routes du Département.

En attendant, Carcassonne Agglo a réalisé les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur Montlaur. Coût total des travaux 99 559€ HT - subventions de l'agence de l'Eau à hauteur de 70%.

Groupe de travail sur la gestion des foyers

Au cours de concertations, les associations ont souligné leurs difficultés d'organisation d'événements conviviaux en l'absence de points de chauffe dans les foyers. Ces besoins sont pris en considération et des devis sont en cours d'élaboration.

Groupe de réflexion sur la désertification médicale

Le travail se poursuit. Des rencontres sont organisées entre les communes du territoire du Val de Dagne, avec les 2 médecins locaux, la pharmacienne et Carcassonne Agglo. Pour notre commune mais aussi pour les communes du territoire du Val de Dagne, les prochains mois seront vraisemblablement déterminants quant à une implication concrète dans une démarche diagnostique et une étude prospective.

La commission finances a élaboré le budget prévisionnel voté à l'unanimité.

La vie de la commune

Coup de projecteur

Recettes de saisons

Informations générales

La vie de la commune

Prévisions budgétaires 2022

En fonctionnement à hauteur de 1 020 387€
et en investissement à hauteur de 1 212 329€.



Bibliothèque

Montlaur

Ouverture le mardi de 16h à 18h et le mercredi de 9h à 11h30.



Nous avons désormais le plaisir d'accueillir les plus jeunes de nos lecteurs notamment les enfants de la crèche.

Nous aurons donc de nouvelles animations et des livres adaptés aux plus petits.

A la demande des usagers le service drive est reconduit. Les enfants ont été de fidèles lecteurs, 271 livres enfants ont été empruntés durant le 1er trimestre.

En préparation un projet d'après-midi intergénérationnelle : histoires, lectures, récits partagés...

Pradelles en Val

Mme Josette VIOLETTE vous accueille à la bibliothèque le mercredi de 16h à 17h mais elle souhaite arrêter ses fonctions. Nous sommes donc à la recherche d'une nouvelle personne.

Permanence Maison France Services

En plus des services proposés en mairie, des permanences de référents de la Maison France Services de Capendu sont mise en place sur la commune pour vous accompagner dans vos démarches administratives, déclaration d'impôts, immatriculation d'un véhicule, première demande et renouvellement carte identité, passeport, dossier retraite...

Mardi 24 mai 2022 de 13h à 14h en mairie de Montlaur.

Mardi 21 juin 2022 de 13h à 14h en mairie de Pradelles en Val.

Une permanence a lieu tous les mardis de 9h à 12h et tous les jeudis de 13h30 à 16h30 en mairie de Serviés en Val.

Permanences mensuelles du PRÉAU

LE PRÉAU : ESPACE DÉDIÉ À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT !

Vous souhaitez améliorer le confort énergétique de votre logement et diminuer votre facture énergétique ?

Le PRÉAU de Carcassonne Agglo accompagne les propriétaires dans chaque étape de leur projet de rénovation énergétique.

MISSIONS :

- Être à votre écoute,
- Aider à faire les bons choix pour une rénovation performante,
- Faciliter vos prises de décisions.

COMMENT ÇA MARCHE :

- Un conseil personnalisé, gratuit et neutre,
- Un accompagnement de bout en bout pour mobiliser des aides financières,
- Une visite de votre logement et un audit énergétique pour mieux qualifier et prioriser les travaux envisagés.

Tél. 04 68 10 56 53 ou courriel à preau@carcassonne-agglo.fr

Prochaine permanence à la Maison France Services de Capendu le **jeudi 9 juin de 9h à 12h** et planning mensuel à venir (mise à jour sur notre site internet).

Solidarité avec le peuple Ukrainien.

Nous remercions la population qui a répondu avec générosité à l'appel à la solidarité.

Pratique

Nous avons la plaisir d'accueillir dans les locaux de la mairie Mme Lise DUPUY, **psychomotricienne** : 06 85 63 30 20 dupuy.lise32@gmail.com

Demandes d'autorisation d'urbanisme

Les documents d'urbanisme peuvent être déposés en ligne. Depuis peu, pour tous vos nouveaux projets, vous pouvez choisir de déposer votre permis de construire et plus largement votre demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir...) par voie électronique pour la réalisation de vos travaux (construction ou extension, ravalement, clôture, abri de jardin, fenêtres, panneaux solaires...).

Tapez le lien suivant <https://portail-ads.carcassonne-agglo.fr/guichet-unique?nCommune=251>

Créer un compte Usager

Remplir le formulaire d'inscription puis valider, ensuite vous recevrez un email avec un lien pour activer votre compte (cliquer sur suivant pour activer votre compte).

Vous pouvez maintenant vous connecter et déposer votre dossier en ligne.

Veillez à respecter les règles d'urbanisme en vigueur : RNU sur Pradelles en Val (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074075/LEGISCTA000031210167/) et PLU sur Montlaur (<http://www.commune-de-val-de-dagne.fr>).

En partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, Service-Public.fr offre désormais un nouveau service en ligne, vous pourrez d'ailleurs profiter si vous êtes éligibles des différentes primes énergies en fonction des travaux que vous allez réaliser.

Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

En complément des subventions pour les travaux de rénovation énergétique, vous avez les prêts travaux classiques qui existent ou bien l'éco-PTZ qui est un prêt à taux nul, pouvant aller jusqu'à 30 000€, permettant de financer le reste à charge des travaux. Il s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs, pour des logements achevés depuis plus de 2 ans - <https://www.ecologie.gouv.fr/aides-financieres-renovation-energetique>.

Prévention risque incendie : une obligation légale de débroussaillage

Retrouvez tous les éléments sur notre site internet :

communedevaldedagne.fr onglet vie pratique.

Covoiturage

Si vous souhaitez proposer du covoiturage, vous pouvez vous faire connaître en mairie ou par mail mairievaldedagne11@orange.fr.

Merci d'indiquer votre nom, prénom, téléphone, lieu de départ et d'arrivée, horaires et jours et le nombre de places disponibles dans votre véhicule.

Ces éléments seront visibles sur notre site internet

<http://www.commune-de-val-de-dagne.fr> ou aux panneaux d'affichage afin de contacter les conducteurs et d'organiser vos trajets.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur le site du département mobilaude : <https://www.aude.fr/actualites/mobilaude-appli-site-deplacement-aude>

Recensement citoyen obligatoire à partir de 16 ans

Tous les jeunes, filles et garçons, doivent se faire recenser

en mairie du domicile dans les 3 mois qui suivent leur

16ème anniversaire.

Cette démarche est complémentaire au « parcours de citoyenneté » programmé au collège et au lycée et à la Journée de Défense Citoyenne (JDC). Les objectifs sont

de rappeler aux jeunes les responsabilités du citoyen, les notions indispensables de défense et de sécurité nationale, d'éveiller l'intérêt pour différentes formes d'engagements

citoyens tel que le service civique ou autres formes de volontariat et découvrir les multiples métiers de la Défense (civils ou militaires).

Une attestation vous sera remise pour passer les examens, le permis de conduire et être inscrits d'office sur les listes électorales à vos 18 ans.

Vignettes de stationnement Lagrasse

La Commune de LAGRASSE réitère la délivrance de vignettes de stationnement.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir envoyer par mail (pradellesenva@wanadoo.fr) ou déposer en Mairie (Pradelles ou Montlaur) vendredi 10 juin au plus tard, les informations suivantes : nom, prénom, N° immatriculation, marque et modèle du véhicule, coordonnées postales et téléphoniques.

Coup de projecteur



Un acteur belge dans «notre» village français !

Les mardis, jour de marché, sa haute silhouette surmontée d'un panama ne passe pas inaperçue dans le jardin public. Son visage barbu et son regard amical nous font penser qu'on l'a déjà vu quelque part.

Eh oui ! Certains l'ont reconnu notamment dans le rôle d'Henry de Kervin, dans «un village français». Patrick Descamps, c'est de lui dont il s'agit, est arrivé à Montlaur en 2015, de Mons en Belgique. Il

réside en permanence au village depuis 2019. Avant d'être connu au cinéma, Patrick Descamps a débuté sa carrière au théâtre.

Il a joué dans une quarantaine de pièces dont le rôle de Vania dans *Oncle Vania* de Tchekhov. Il a aussi été metteur en scène (6 pièces), directeur artistique d'un théâtre, chargé de cours d'art dramatique de 1996 à 2005 au Conservatoire Royal de Mons.

Le cinéma l'a attrapé au début des années 2000, et depuis il ne s'est pas passé une année sans qu'il ne tourne (environ 40 films), la télévision aussi (plus de 20 films et autant de séries). N'oublions pas les courts-métrages, le doublage, quelques livres audio. Bref ! Patrick Descamps n'a pas eu le temps de s'ennuyer. Si vous lui demandez ce qu'il a préféré dans cette abondance d'activités, il vous répondra : « tout ».

Quel gourmand ! Patrick Descamps adore Montlaur et le Val de Dagne, pas seulement pour son climat et la beauté du paysage mais aussi pour sa population et ses activités traditionnelles, la vigne, le vin, la chasse, la pêche, la boule lyonnaise,...

Si vous le rencontrez, ne lui parlez pas de sa ressemblance avec Michael Lonsdale, on lui a fait le coup mille fois; la seule fois où il n'a pas voulu démentir quelqu'un, c'est quand assis à la terrasse d'un café, une dame âgée a tenu à lui serrer la main, pleine d'admiration en lui disant qu'elle avait vu tous ses films. Le bonheur de cette dame valait bien un mensonge par omission, n'est-ce pas ?

(Pour en savoir plus sur Patrick Descamps voir sa fiche Wikipédia).

Recette simple et de « bon goût » !



Gratin de chou-fleur au bleu

Pour 6 personnes

*1 chou-fleur
150 g de roquefort ou bleu de bresse
150 g de raclette
10 cl de crème liquide
10 cl de lait
1 gousse d'ail
40 g de beurre
Sel, poivre*

*Pour accompagner ce met, nous vous proposons un petit verre de vin rouge ou blanc.
A votre santé ! A boire avec modération.*

*Nettoyer le chou-fleur, diviser en bouquets.
Faire cuire 10/12 min à la vapeur, il faut qu'ils soient bien tendres.
Couper le bleu et la raclette en petits dés et faire fondre avec la crème et le lait. Saler. Poivrer.
Frotter un plat à gratin avec la gousse d'ail puis badigeonner de beurre.
Verser un peu de crème aux fromages au fond du plat, ajouter les bouquets de chou-fleur.
Napper du reste de la crème aux fromages.
Répartir des petites noisettes de beurre.
Enfourner 20 min à 180°.
Servir chaud.*

Les emplois saisonniers

Les emplois jeunes d'été vont être reconduits. Ils concernent les volontaires de la commune de Val De Dagne agés de 16 minimum et 19 ans maximum. S'inscrire avant le 4 juin en mairies.

Mise à jour de la plaquette

Afin de mettre à jour la plaquette «infos pratiques» et promouvoir votre activité, veuillez vous rapprocher de la mairie de Pradelles en Val au **04 68 24 04 99** ou par courriel pradellesenval@wanadoo.fr.

Horaires d'ouverture

Mairie

Montlaur : du lundi au mercredi de 10h à 12h et de 17h à 18h.
Jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 17h à 18h sur RDV.
Pradelles en Val : le lundi de 13h à 15h45, le mardi de 13h à 17h, le mercredi de 9h à 12h, le jeudi de 13h à 18h et le vendredi de 13h à 17h.

Agence postale

Montlaur : du lundi au samedi de 9h15 à 11h30.
Pradelles en Val : lundi 13h à 15h45, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 16h45.



C'est une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble = Montaigne

Commune de VAL-DE-DAGNE - 1 Place de la Mairie - Montlaur - 11220 VAL-DE-DAGNE

04 68 24 08 09 - 04 68 24 04 99

mairievaldedagne11@orange.fr - pradellesenval@wanadoo.fr

www.commune-de-val-de-dagne.fr